

PROCES VERBAL DE LA
SEANCE DU 01 DECEMBRE 2025

L'an deux mille VINGT-CINQ, le 01 décembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie d'Eterville – sous la présidence de Mr SAINT Thierry, le Maire.

Présents : Messieurs : BERNARD Jean-Marie, LEYOUDEC Florent, RAOULT Noël, SAINT Thierry, TOSCAN Jean

Mesdames : DUCLOS PEGEAULT Stéphanie, GASPARINI Manuelle, JOLIVEL Sylvie, JOSEPH Jacqueline, JULIEN Huguette, LE GAND Carole, MARCHERON Chloé, PERNOIT Sylvie

Absents excusés : Monsieur DUFOUR Jean a donné pouvoir à Madame JOLIVEL Sylvie
Monsieur MONTIGNY a donné pouvoir à Madame LE GAND Carole
Monsieur GOSNET Pascal
Madame DOINARD Marianne
Madame HEBERT Patricia

Absent non excusé : Monsieur BOUR Pierre

Secrétaire de séance : Monsieur LEYOUDEC Florent a été désigné secrétaire de séance

Nombre de conseillers :	
En exercice :	19
Présents :	13
Votants :	15
Date de convocation :	24 novembre 2025
Date d'affichage :	25 novembre 2025

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 06 octobre 2025
- Caen la mer – Convention de reversement de la taxe d'aménagement au titre de l'année 2026
- Décision modificative n°2 au budget primitif 2025 – virement de crédits
- Décision modificative n°3 au budget primitif 2025 – virement de crédits
- Décision modificative n°4 au budget primitif 2025
- Gestion de la trésorerie – Autorisation d'ouverture d'un compte à terme
- Questions diverses

Ajout de deux points à l'ordre du jour

Afin de faciliter la gestion des dépôts de permis pour le lotissement « les moissons », il est nécessaire de prendre rapidement une délibération pour nommer les voies et numérotter les parcelles.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point « dénomination et numérotation du lotissement « Les moissons »

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point « Echange de terrains sans soulte – Parcelle AD233, propriété de la commune et parcelle AD234, propriété de la SCI Les Lumières.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité ces ajouts à l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal du 06 octobre 2025

Monsieur SAINT demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du 06 octobre 2025.
Aucune observation n'ayant été faite, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

- *Les membres du conseil municipal ont décidé à l'unanimité d'appliquer le scrutin public*

✓ Délibération n° 34-2025 : Caen la mer- Convention de reversement de la taxe d'aménagement au titre de l'année 2026

Vu l'article L.331-1 L.331-2 du code l'urbanisme,

Vu la circulaire du 18 juin 2013 relative à la réforme de la fiscalité de l'aménagement,

Vu la délibération du 23 novembre 2017, prise par Caen la Mer, instaurant un taux uniforme de taxe d'aménagement de 5% sur l'ensemble de son territoire, à compter du 1^{er} janvier 2018,

Vu la délibération du 26 juin 2025, prise par Caen la Mer, fixant la reconduction des modalités de reversement du produit de la taxe d'aménagement aux communes membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, le Maire ou son représentant à signer la convention de reversement de :

- 75% du montant de la taxe d'aménagement perçue par la Communauté Urbaine en 2026,
- A partir du 1^{er} janvier 2027, le montant reversé par la Communauté Urbaine Caen la mer de 25% du produit de la taxe d'aménagement.
- La totalité du produit de la taxe d'aménagement au-delà du taux de 5%, dans les zones où la taxe est majorée.

►Adopté à l'unanimité :

- pour : 15
- contre : 00
- abstention : 00

- *Les membres du conseil municipal ont décidé à l'unanimité d'appliquer le scrutin public*

✓ Délibération n° 35-2025 : Décision modificative n°2 au budget 2025 – virement de crédits

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1612-11 et L. 5217-10-6,

Vu l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération 47-2022, en date du 27 octobre 2023, adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023,

Vu le budget primitif de l'exercice 2025,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget 2025 :

Le transfert de la somme de 5 000 euros du chap. 011 – article 6288 « Autres services extérieurs » au chap. 012 – article 6218 « autre personnel extérieur ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Valide Le transfert de la somme de 5 000 euros du chap. 011 – article 6288 « Autres services extérieurs » au chap. 012 – article 6218 « autre personnel extérieur »

- pour : 15
- contre : 00
- abstention : 00

Arrivée de Mme DOINARD Marianne avec le pouvoir de Mme HEBERT Patricia

14 présents - 17 votants

- Les membres du conseil municipal ont décidé à l'unanimité d'appliquer le scrutin public

✓ **Délibération n° 36-2025 : Décision modificative n°3 au budget 2025 – virement de crédits**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 09 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales,

Vu la délibération 03-2025 en date du 10 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 ;

Vu le besoin de modifier l'imputation des titres 216 et 232 en 2024 ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante au budget 2025 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6288 - Autres services extérieurs	13 400.00 €	
TOTAL D 011 - Charges à caractère général	13 400.00 €	
D 023 - Virement à la section d'investissement		13 400.00 €
TOTAL D 023 - Virement à section d'investissement		13 400.00 €
D 13361 - Equipement amortis - DETR		13 400.00 €
TOTAL D 13 - Subvention d'équipement		13 400.00 €
R 021 - Virement de la section de fonctionnement		13 400.00 €
TOTAL R 021 - Virement de la section d'investissement		13 400.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE la décision modificative :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6288 – Autres services extérieurs	13 400.00 €	
TOTAL D 011 / Charges à caractère général	13 400.00 €	
D 023 : Virement à la section d'investissement		13 400.00 €

TOTAL D 023 : Virement à section d'investissement		13 400.00 €
D 13361 : Equipement amortis - DETR		13 400.00 €
TOTAL D 13 : Subvention d'équipement		13 400.00 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		13 400.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'investissement		13 400.00 €

- pour : 17
- contre : 00
- abstention : 00

- Les membres du conseil municipal ont décidé à l'unanimité d'appliquer le scrutin public

✓ Délibération n° 37-2025 : Décision modificative n°4 au budget 2025

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 09 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales,

Vu la délibération 03-2025 en date du 10 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 ;

Vu le besoin de modifier l'imputation des titres 216 et 232 en 2024 ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante au budget 2025 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2188 – Autres immobilisations corporelles		13 400.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		13 400.00 €
R 13461 : Equipement non amortis - DETR		13 400.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'équipement		13 400.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE la décision modificative :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2188 – Autres immobilisations corporelles		13 400.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		13 400.00 €
R 13461 : Equipement non amortis - DETR		13 400.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'équipement		13 400.00 €

- pour : 17
- contre : 00
- abstention : 00

- *Les membres du conseil municipal ont décidé à l'unanimité d'appliquer le scrutin public*

✓ **Délibération n° 38-2025 : Gestion de la trésorerie - Autorisation d'ouverture d'un compte à terme**

Vu le C.G.C.T. et notamment ses articles L. 1618-1, L. 1618-2 et R. 1618-1,

Considérant que compte tenu des disponibilités dont bénéficie la commune, le recours à des produits de placement financiers permettrait de générer des produits financiers,

Considérant que les placements de trésorerie peuvent se réaliser selon les modalités suivantes :

- ✓ Ouverture d'un compte à terme auprès du Trésor Public (une collectivité pouvant détenir plusieurs comptes à terme),
- ✓ Acquisitions de Bons du Trésor à taux fixe,

Considérant que les durées de placements sont proposées au choix de la collectivité et sont en fonction des produits souscrits,

Considérant que pour les comptes à terme et pour les BTF, les durées vont de 1 mois à 12 mois,

Considérant que les taux sont fixés et garantie pour la durée du contrat au début de chaque mois par l'Agence France Trésor,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De procéder à l'ouverture d'un compte à terme, d'une durée de 1 an auprès du Trésor Public pour une montant de 150 000 € (cent cinquante mille euros). Les fonds proviennent de la vente du presbytère en date du 10 juillet 2025.

- pour : 17
- contre : 00
- abstention : 00

- *Les membres du conseil municipal ont décidé à l'unanimité d'appliquer le scrutin public*

✓ **Délibération n° 39-2025 : Dénomination et numérotation du lotissement « Les moissons »**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'attribuer un nom de rues et une numérotation au projet cadastré AC 37-38-112-113 et AC 63

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Nomme la rue « principale » rue des moissons et la seconde « allée des blés »
- Adopte la numérotation suivante :
 - Parcelle 1 : 2 rue des moissons
 - Parcelle 2 : 4 rue des moissons
 - Parcelle 3 : 6 rue des moissons
 - Parcelle 4 : 8 rue des moissons
 - Parcelle 5 : 2 allée des blés

- Parcelle 6 : 4 allée des blés
- Parcelle 7 : 6 allée des blés
- Parcelle 8 : 8 allée des blés
- Parcelle 9 : 10 allée des blés
- Parcelle 10 : 12 allée des blés
- Parcelle 11 : 14 allée des blés
- Parcelle 12 : 9 allée des blés
- Parcelle 13 : 7 allée des blés
- Parcelle 14 : 5 allée des blés
- Parcelle 15 : 3 allée des blés
- Parcelle 16 : 1 allée des blés
- Parcelle 17 : 10 rue des moissons
- Parcelle 18 : 12 rue des moissons
- Parcelle 19 : 14 rue des moissons
- Parcelle 20 : 16 rue des moissons
- Parcelle 21 : 18 rue des moissons
- Parcelle 22 : 20 rue des moissons

- pour : 17
 - contre : 00
 - abstention : 00

- Les membres du conseil municipal ont décidé à l'unanimité d'appliquer le scrutin public

✓ **Délibération n° 40-2025 : Echange de terrains sans soulte – Parcelle AD233, propriété de la commune et parcelle AD234, propriété de la SCI Les Lumières**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L2241-1 et suivants précisant que le Conseil municipal délibère sur la gestion des biens et des opérations immobilières effectuées par la commune,

Vu la délibération 27-2025, en date du 01 septembre 2025, concernant le déclassement d'une emprise de 154m², cadastrée AD n°233, sise rue du château,

Considérant que l'emprise à prendre sur la parcelle AD n°234 permettra la réalisation d'une aire de retournement pour les véhicules et notamment les engions de collecte des déchets,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'échange d'une partie de la parcelle AD n°233, de 154 m², sis rue du château appartenant à la commune et de la parcelle AD n° 234 appartenant à la SCI Les lumières pour une contenance identique de 154 m².
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier.

- pour : 17
 - contre : 00
 - abstention : 00

Questions diverses

■ **Changement de signalisation**

Pour être conforme aux autres sorties de lotissements, un stop a été installé à la sortie du lotissement du l'Orée (maison de santé). Des élus demandent la mise en place d'un signal lumineux pour alerter les automobilistes de la présence de la piste cyclable.

▪ **Conseil municipal des enfants**

Les jeunes élus déplorent le fait que beaucoup de propriétaires de chiens ne respectent toujours pas l'obligation de ramasser les déjections de leur animal. On peut constater que les trottoirs, les parcs sont souillés.

Les jeunes ont décidé de faire des dessins qui seront affichés à différents endroits de la commune, pour essayer de sensibiliser les propriétaires.

Les élus répondent positivement à la mise en place d'une boîte à idées pour les enfants dans l'entrée de la Mairie.

▪ **Signalisation**

Monsieur Leyoudec a fait le tour de la commune pour définir les besoins en matière de panneaux et de marquages au sol. Il est proposé de réduire la vitesse de la route d'Aunay – actuellement à 50km/heure - pour être en adéquation avec le reste de la commune, d'autant plus que cette rue, après les travaux, sera rétrécie.

▪ **Octobre Rose**

Un chèque d'un montant de 660 euros a été remis au centre François Baclesse. Cette somme a été collectée lors des randonnées pédestres et la vente de noix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 :30

Fait à Eterville le 04 décembre 2025

Le Maire,
Thierry SAINT



Certificat d'affichage

Sur le site de la commune : mairie-eterville.fr

Publié le :



Le secrétaire de séance
Florent LEYOUDEC



